

France Télécom va étendre le haut débit en Corse

Jusqu'à aujourd'hui, seule une petite partie de la Corse était couverte par le haut débit et à des tarifs plutôt prohibitifs. Après moult négociations (qui auront duré plusieurs années), c'est finalement France Télécom qui aura la charge d'étendre le réseau à toute la population, notamment celle située dans les petits villages ou à la montagne. Enfin!

L'Assemblée de Corse a décidé de concéder à France Télécom le service public visant à rendre effectif sur tout le territoire corse l'accès aux télécommunications électroniques à haut débit, a-t-on ainsi appris mardi auprès de son Conseil exécutif. La concession, octroyée pour 20 ans, prévoit la construction, en deux ans, puis l'exploitation du réseau de 784 kilomètres qui couvrira 98% de la population de l'île, avec la technologie DSL. Le Wi-Fi sera utilisé pour compléter le réseau et atteindre une couverture de 99,8% de la population. Le coût total de cette concession est de 36,48 millions d'euros sur 20 ans, dont 21,1 millions de financements publics (à raison de 70% pour l'Etat via le Plan Exceptionnel d'Investissement ou PEI et 30% pour la CTC) et 15,38 millions investis par France Télécom. C'est une belle victoire pour l'opérateur historique qui remporte pour la première fois un appel d'offres d'une collectivité territoriale pour la construction d'un réseau. Il faut dire aussi que France Télécom n'était en concurrence qu'avec la société LDCollectivités, dont le projet ne couvrait que 82% de la population. Pour s'imposer, l'opérateur a accepté d'ouvrir ce futur réseau aux opérateurs concurrents. Dans un premier temps, le groupe entendait revendre en gros son offre ADSL. Mais cette condition était jugée inacceptable par la délégation de service public. Finalement, France Télécom a fait machine arrière...